

Travail à temps partiel : heures complémentaires ou heures supplémentaires ?

publié le 12/07/2012, vu 804 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un surcoît de commandes vous oblige à faire travailler un salarié à temps partiel au-delà des heures prévues dans son contrat de travail. Faut-il les rémunérer comme des heures supplémentaires ?

Lire l'article